

# Demande de mainlevée de saisie de véhicule lourd

Une communication de ces renseignements est encadrée par les prescriptions de la *Loi* sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

#### **IMPORTANT**

Ce formulaire s'adresse au propriétaire dont le véhicule lourd a été saisi pour une période de 30 jours et qui demande à être remis en possession de son véhicule **avant la fin de la saisie**. Une décision favorable de la Commission **pourrait** vous permettre de reprendre possession de votre véhicule avant la fin de la saisie sur paiement des frais de garde et de remorquage engagés par le gardien.

Espace réservé à l'usage de la CTQ	
Numéro de demande :	

Numéro de revenu:

1 -	<ul> <li>Identification</li> </ul>						
R							
	Entreprise						
	Nom de l'entreprise  Numéro d'entreprise du Quét	pec – NEQ					
Autre nom sous lequel vous faites affaire, s'il y a lieu.  Individu Masculin Féminin							
	Nom			Prénom			
	Numéro d'entreprise du Quét	pec – NEQ		FIEIIOIII			
	Autre nom sous lequel vous f	aites affaire, s'	il y a lieu.				
Adresse d'affaires							
NI.		Divis					A
Nu	méro	Rue			1		Appartement
Vill	e, village ou municipalité				Province ou	ı État	Code postal
Ind	l. rég. Téléphone	Poste	Ind. rég.	Cellulaire	Ind. re	ég. Télécopi	eur*

Adresse de courrier électronique\*

<sup>\*</sup>J'accepte de recevoir par courrier électronique ou par télécopieur tout document qui m'est destiné à l'adresse de courrier électronique ou au numéro de télécopieur inscrits ci-dessus et je m'engage à aviser la Commission de tout changement.

2 -	Cochez le ou les motifs invoqués dans la demande de mainlevée de saisie
Le	propriétaire du véhicule lourd était le conducteur au moment de la saisie
	Vous ignoriez que vous étiez sous le coup d'une sanction.  Dans la section 3 - JUSTIFICATION, expliquez pourquoi vous n'avez pas été en mesure de prendre connaissance de la sanction à votre dossier.
Le	propriétaire du véhicule lourd n'était pas le conducteur au moment de la saisie
	Vous ignoriez que le conducteur était sous le coup d'une sanction ou vous ignoriez que le conducteur n'était pas titulaire d'un permis de la classe appropriée à la conduite du véhicule alors que vous aviez effectué des vérifications raisonnables pour le savoir (motifs 10, 11, 12 ou 13 du <i>Procès-verbal – Saisie de véhicule routier</i> ).
	Vous n'aviez pas consenti à ce que le conducteur soit en possession de votre véhicule.  Dans la section 3 - JUSTIFICATION, précisez quelles vérifications vous avez effectuées ou expliquez les circonstances vous permettant d'affirmer que vous n'avez pas consenti.
	Vous ne pouviez raisonnablement pas prévoir que le conducteur conduirait le véhicule ou en aurait la garde ou le contrôle alors que son alcoolémie dépassait 80 mg par 100 ml de sang (motifs 33 ou 34 du <i>Procès-verbal – Saisie de véhicule routier</i> ).
	Vous ne pouviez raisonnablement pas prévoir que le conducteur omettrait d'obtempérer, sans excuse raisonnable à un ordre donné par un agent de la paix (motifs 35 ou 36 du <i>Procès-verbal – Saisie de véhicule routier</i> ).
	Dans la section 3 - JUSTIFICATION, expliquez pourquoi vous ne pouviez raisonnablement pas prévoir le comportement du conducteur.
3 -	Justification
	uillez fournir les explications demandées en fonction du motif coché ci-dessus. Notez que l'absence d'une justification pourrait entrainer efus de la demande.

# 4 – Déclaration et signature

Je déclare que tous les renseignements fournis sont vrais et exacts.

Signature du demandeur

Nom (en majuscules)

Date de signature

Année Mois Jour

#### Fausse déclaration

Quiconque fait une fausse déclaration ou fournit de faux renseignements commet une infraction et est passible, en plus des frais, des peines prévues par la loi et d'une sanction par la Commission.

## Documents exigés

- ✓ Le Procès-verbal Saisie de véhicule routier
- ✓ Les documents pertinents attestant les faits invoqués dans la section 3 Justification
- ✓ Le numéro du rapport de vol ou toute autre preuve à cet effet si votre véhicule a été volé

### Tarif

Afin de déterminer le paiement que vous devez joindre à votre demande, veuillez consulter la liste «<u>Tarifs – Propriétaires et exploitants de véhicules lourds</u>» (CTQ-340) disponible sur notre site internet. Les modes de paiement possibles y sont également mentionnés.

### Transmission de la demande

Faites parvenir le formulaire signé accompagné du paiement et des documents exigés :

Par courriel sécuriséwww.ctq.gouv.qc.ca/nous-joindrePar télécopieur514 873-4720 ou 418 644-8034

Commission des transports du Québec

Par la poste 200, chemin Sainte-Foy, 7e étage

Québec (Québec)

G1R 5V5

En personne 140, boulevard Crémazie Ouest, 11e étage 200, chemin Sainte-Foy, 7e étage

Bureau 1100, Montréal Québec

#### Pour nous joindre

Site internet www.ctq.gouv.qc.ca

Par téléphone Région de Montréal : 514 873-6424

Ailleurs: 1 888 461-2433